



Je viens vous parler de la cigarette électronique...

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 8 mars 2011

Bonjour,

Il fallait que je pousse un coup de gueule !

En effet, je viens vous parler de la cigarette électronique...

Je ne comprend pas pourquoi vous ne souhaitez pas reconnaître l'efficacité redoutable de cette dernière dans le sevrage tabagique !

J'étais un gros fumeur (2 paquets par jour) et j'ai essayé tout les produits soit-disant reconnue comme médicaments au sevrage tabagique...RIEN !

Rien n'y a fait ! (Je fumais même avec des patch sur les bras !!)

Disons le tout net : ces produits ne marche pas !

Il est inutile je pense, de vous rappeler que la grande majorité des personnes qui se sont sortie du tabac l'on fait sans aucuns de ces pseudo-médicaments (et c'est tant mieux pour elles) reconnue comme tels...

Je ne vais pas non plus vous sortir les chiffres catastrophiques concernant le taux de réussite suite à l'utilisation de ces patch et autres poudres de perlimpinpin

La raison en est très simple :

Il semblerais d'après une étude ressenté réalisé par le professeur Jean-Pol Tassin (neurobiologiste et directeur de recherches à l'Inserm, lauréat du grand prix de l'European College of Neuropsychopharmacology (ECNP) en 2009) que la nicotine seule ne suffit pas à rendre accro , mais qu'il faut aussi lui associer le sucre qui lui va, en brulant, libérer un IMAO qui, une fois combiné à la nicotine, entraine la dépendance.

On comprend alors aisément, pourquoi tout ces médicaments ne fonctionne que très peu !

De ce fait, je n'assimile pas pourquoi, vous tenez tant à prendre de précautions vis à vis de ces fausses-clopes (qui diffusent quand à elle de la nicotine ET du sucre !!!) ???

C'est peut-être parce que vous avez peur de prendre position vous même que vous attendez l'avale de votre très chère

afssaps (qui rappelons le, autorise la vente ces fameux faux-substitue) ??

Je peux vous assurer, que j'ai décroché le tabac du JOUR au LENDEMAIN grâce aux e-cigarette et sans aucunes frustrations !

Conclusion : Je préfère quelque chose de non reconnue comme médicament et qui marche , plutôt que de faire confiance à l'industrie pharmaceutique qui ne fait que de proposer des trucs inutiles pour s'en mettre plein les fouilles !

Rassurez vous, je ne suis ni vendeur ni représentant chez ces fabricants de e-clopes (d'ailleurs je ne citerai aucunes marques en particulier.)

C'est un simple témoignage que je viens apporter . J'encourage les fumeurs à s'y essayer et vous(DNF) devriez les y encourager tout autant plutôt que de fustiger ce formidable substitue ;-)

A bon entendeur.

Cordialement,

B.Stéphane.

Réponse :

Le module dans lequel vous avez posté votre harangue est en principe destiné à recevoir des questions dont la longueur ne dépasse pas une quinzaine de lignes. Nous faisons cependant une exception pour éviter que vous ne puissiez penser que nous nous dérobons.

Votre discours comporte une majorité d'arguments fondés et quelques affirmations dont le ton péremptoire ne peut pas cacher l'absence de bases solides. Ainsi en va-t-il de l'e-cigarette qui serait une panacée et des substituts nicotiques qui ne seraient que des poudres de perlimpinpin. En effet, il y a une différence notable entre l'efficacité limitée des substituts nicotiques et la caricature que vous en faites comme il y a une différence notable entre l'image idyllique de l'e-cigarette qu'aucune enquête scientifique ne confirme et la réalité qui ne concerne qu'un nombre excessivement réduit d'utilisateurs.

Mais le plus grave n'est pas là. DNF ne s'est jamais cachée de sa sympathie pour un instrument qui permettrait de satisfaire la gestuelle dont la disparition est une des principales raisons de rechute. Mais DNF s'est montrée très sévère à l'égard de sociétés qui basaient la promotion de leurs produits sur une duperie et sur une supercherie.

- Déclarer que l'e-cigarette va vous aider à arrêter de fumer en compensant le geste de tenir en main puis d'apporter à la bouche un objet qui ressemble à une cigarette : pourquoi pas ? Mais dire que l'e-cigarette constitue une aide au sevrage tabagique au motif qu'elle contient de la nicotine : là, c'est jouer illégalement à l'apprenti-sorcier en passant au dessus des contrôles obligatoires avant toute mise sur le marché d'un produit de santé.
- Déclarer que l'e-cigarette permet de fumer dans les lieux où cela est interdit est en parfaite contradiction avec les textes législatifs et réglementaires. Mais la supercherie est encore plus évidente quand les promoteurs ou les utilisateurs de ce produit osent affirmer que le fait d'imiter dans toutes ses aspects l'acte de fumer n'aurait pas de caractère incitatif pour les fumeurs en état de manque dans ces lieux mais dépourvus de cigarette électronique.

Je viens vous parler de la cigarette électronique...

Telles sont les seules critiques que DNF apporte à cette initiative née en Chine et destinée à (ou détournée pour) contrecarrer les messages de santé publique au travers desquels l'OMS et 172 pays dans le monde tentent de faire régresser le plus grand fléau de santé publique évitable que le monde n'ait jamais rencontré.